



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 20 1982

A/37/544
14 octobre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

UN/DA COLLECTION

Trente-septième session
Points 12, 38 et 71 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 11 octobre 1982, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe des 77, de vous transmettre ci-joint la Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 (annexe I) et la Déclaration ministérielle sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement (annexe II), adoptées le 8 octobre 1982 par les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir diffuser ces déclarations comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12, 38 et 71 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Mohamed SAHNOUN

ANNEXE I

Déclaration des Ministres des affaires étrangères
du Groupe des 77

Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont tenu leur sixième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 6, 7 et 8 octobre 1982, afin d'examiner l'évolution de la situation économique mondiale et de la coopération internationale pour le développement depuis leur dernière rencontre en septembre 1981 et de se préparer pour la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Les Ministres ont également procédé à un examen approfondi de questions concernant le renforcement de la coopération entre pays en développement.

I

1. Les Ministres ont procédé à une évaluation de la situation économique des pays en développement et de l'impact négatif de la crise mondiale sur leur processus de développement. Ils ont réaffirmé à ce sujet que le ralentissement des activités et de la croissance économique, le déficit accru de la balance des paiements des pays en développement, la détérioration de leurs termes de l'échange, les effets perniciose des taux d'intérêt élevés sur le service de leur dette extérieure et sur leur accès aux marchés internationaux des capitaux, le tarissement des courants d'aide multilatérale à des conditions de faveur, le durcissement des conditions de l'assistance financière et technique, le caractère aléatoire, précaire et insuffisant de l'aide alimentaire, les barrières protectionnistes sans cesse dressées devant les exportations des pays en développement et les subventions qui perturbent les marchés et réduisent sérieusement les possibilités d'exportation de ces pays, les conditions inéquitables dans lesquelles se fait le transfert de technologie, l'exode croissant de personnel qualifié vers les pays développés, les obstacles et limitations imposés à l'accès des pays en développement aux marchés internationaux des capitaux, la manipulation organisée des cours des matières premières sont autant de facteurs qui constituent des entraves sérieuses à la croissance économique des pays en développement, au service de leur dette extérieure, à leur capacité d'importer des produits essentiels, alimentaires et industriels ou de satisfaire à leurs besoins énergétiques et technologiques et d'obtenir une rémunération équitable de leurs exportations. Ce sont là les symptômes d'une crise profonde qui appellent l'adoption d'urgence de mesures efficaces de la part de la communauté internationale.

2. Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation alarmante de la situation internationale dans le domaine tant politique qu'économique et ont réitéré leur conviction que la crise que traverse la communauté internationale est d'ordre structurel et qu'elle a des conséquences mondiales en ce sens qu'elle affecte tous les secteurs d'activité et tous les pays. A cet égard, ils ont noté avec inquiétude que cette crise résiste aux thérapeutiques traditionnelles et demeure à la fois l'un des problèmes politiques les plus graves de l'époque actuelle et une source possible d'instabilité et d'insécurité.

3. Les Ministres ont noté avec une grave préoccupation que la crise économique mondiale s'exacerbe alors même que s'accélère la course aux armements qui constitue une menace sérieuse à la sécurité internationale, à la stabilité économique mondiale et, enfin et surtout, au développement des pays en développement. Ils ont rappelé le lien indéniable qui existe entre la paix et le développement et ont affirmé la nécessité impérieuse d'enrayer la course aux armements pour dégager de précieuses ressources au bénéfice du développement des pays en développement ainsi que du bien-être et de la prospérité de tous.
4. Les Ministres ont déploré qu'à un moment où l'aggravation et la généralisation de la crise économique mondiale exigent la recherche concertée et méthodique de solutions novatrices et durables, certains pays développés parmi les plus puissants persistent à prendre des décisions unilatérales et arbitraires qui ont des effets préjudiciables sur l'économie mondiale et se refusent à engager de véritables négociations. Les Ministres ont noté avec préoccupation qu'un tel refus s'exprime tant au niveau global que sectoriel, comme en témoignent éloquemment les retards injustifiés dans l'ouverture des négociations globales, l'absence de progrès décisifs dans les négociations sectorielles en cours et la grave diminution des ressources des diverses institutions internationales de financement et de développement. Ils ont considéré que ce refus est contraire à l'esprit même de la coopération économique multilatérale ainsi qu'aux objectifs que la communauté internationale s'est fixés dans la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats ainsi que dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.
5. Les Ministres ont déploré l'attitude négative de certains pays développés qui refusent de reconnaître et d'accepter le fait que la participation progressive des pays en développement aux relations économiques mondiales en tant que partenaires à part entière contribuerait de manière concrète et importante à résoudre la crise actuelle.
6. Les Ministres se sont inquiétés de voir se durcir certaines tendances négatives qui vont à l'encontre des objectifs de la coopération multilatérale et portent atteinte au système des Nations Unies qui lui sert de cadre organisationnel et opérationnel. Ils se sont déclarés particulièrement préoccupés à cet égard par l'importance excessive accordée par quelques pays industrialisés au bilatéralisme, au détriment de la coopération multilatérale, par le prétendu libre jeu des forces du marché international et par le rôle des sociétés transnationales. Les Ministres ont dénoncé les tentatives faites pour subordonner la coopération internationale à des objectifs stratégiques ou à des considérations relevant des relations Est-Ouest, aggravant les tensions existantes et suscitant de nouveaux obstacles au développement des pays en développement.
7. Les Ministres ont noté avec préoccupation que la tendance qu'avaient certains pays développés à profiter de leur position dominante dans l'économie internationale pour adopter des mesures économiques en vue d'exercer des pressions coercitives ou politiques contre des membres du Groupe des 77 ajoutait un élément d'injustice et d'insécurité dans les relations économiques internationales.

8. Les Ministres ont affirmé avec énergie le caractère légitime de l'intensification, de l'adoption et de l'application de sanctions économiques et d'autres mesures dans la lutte contre l'apartheid, le racisme, toutes les formes de discrimination raciale et le colonialisme, qui constituent d'importants obstacles à l'émancipation des pays et des peuples en développement. A cet égard, ils ont souligné le droit qu'avaient les pays en développement, individuellement et collectivement, d'adopter de telles sanctions et mesures.

9. Les Ministres ont réaffirmé leur profonde conviction que tous les membres de la communauté internationale devaient, à titre collectif et individuel, encore prendre d'urgence des mesures plus énergiques et plus concrètes pour mettre fin sans retard au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, au racisme, à toutes les formes de discrimination raciale et à toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'hégémonie, d'expansionisme et d'exploitation étrangers, qui constituent des obstacles importants à l'émancipation économique des pays en développement. Ils ont souligné de nouveau qu'il était du devoir de tous les Etats de soutenir effectivement et d'aider les pays, territoires et peuples qui demeurent soumis à ces pratiques et sont touchés par elles, afin de rétablir leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, de manière qu'ils puissent parvenir à l'indépendance ainsi que d'encourager le développement et la coopération internationale, la paix et la sécurité. Les Ministres ont engagé tous les pays à s'abstenir de participer de quelque manière que ce soit à des investissements ou à des activités économiques tendant à des échanges commerciaux ou à l'exploitation de ressources quelles qu'elles soient, ou à des investissements dans des activités économique se déroulant dans les territoires soumis aux pratiques susmentionnées, et à s'abstenir de les encourager ou de les promouvoir. Les Ministres ont réaffirmé leur soutien indéfectible au combat héroïque que mènent les peuples de Namibie, d'Afrique du Sud, de Palestine et des territoires arabes occupés pour parvenir à se libérer et à reprendre le contrôle effectif de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques. Les Ministres se sont également déclarés solidaires des Etats de première ligne qui, du fait du soutien qu'ils apportent aux mouvements de libération d'Afrique australe, sont l'objet d'agressions militaires de la part du régime raciste.

10. Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés des atteintes portées à la coopération internationale pour le développement, tendance néfaste qui se manifeste clairement par la politique que suivent certains pays développés à l'égard des institutions multilatérales de financement du développement, par la diminution de l'aide publique au développement et la réduction continue des contributions volontaires aux fonds et programmes notamment au Programme des Nations Unies pour le développement. Les Ministres ont réaffirmé qu'il était impératif de prendre un nouvel engagement en vue du renforcement de la coopération économique multilatérale, particulièrement en augmentant de façon substantielle le courant des ressources publiques multilatérales consacrées au financement du développement.

11. Les Ministres ont insisté pour que les institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale jouent davantage un rôle de catalyseur dans le processus de relèvement des pays en développement, en décidant par exemple d'accroître substantiellement leurs prêts pour des programmes d'ajustement structurel ainsi que leur aide, avec un minimum de conditionalité, à l'appui de la balance des paiements, et de créer un mécanisme de soutien à moyen terme et à des conditions libérales.

12. Les Ministres ont profondément regretté l'adoption, par certains pays développés, d'une politique de restriction du crédit et de retrait de fonds bancaires dans leurs relations financières avec les pays en développement; ces mesures, venant s'ajouter à la hausse sans précédent des taux d'intérêt imputable à des politiques nationales incompatibles avec la situation économique internationale, ont encore aggravé la pénurie critique de ressources financières des pays en développement et elles compromettent sérieusement le futur fonctionnement du système financier international.

13. Les Ministres ont réaffirmé que la diversité même des pays en développement offre des possibilités et des occasions d'exploiter une complémentarité économique encore inexplorée. Ils ont noté qu'un tel facteur unit davantage les membres du Groupe des 77 et souligné qu'il ne doit en aucune manière être utilisé par les pays développés pour établir des divisions arbitraires et discriminatoires entre les pays en développement. Les Ministres ont de nouveau condamné des tentatives déployées à cette fin, telles que la graduation et la différenciation, qui constituent une menace réelle pour la coopération internationale en faveur du développement et pour les négociations elles-mêmes.

14. Les Ministres ont rappelé l'initiative politique de première importance prise par les pays en développement à travers la proposition de négociations globales. Ils ont rappelé leur attachement à cette proposition et regretté qu'après trois ans, on ne soit pas encore parvenu à un consensus à ce sujet. Ils ont également réaffirmé que les négociations globales, acceptées par l'ensemble de la communauté internationale à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, demeurent le cadre approprié pour traiter les problèmes de l'économie mondiale et du développement d'une manière cohérente, simultanée et intégrée à travers un processus de négociations véritables dans lequel l'Assemblée générale assumerait un rôle central.

15. Les Ministres ont rappelé la proposition soumise par le Groupe des 77 le 31 mars 1982 et ont souligné son importance particulière comme base d'un compromis réaliste pour l'ouverture immédiate des négociations globales.

16. Les Ministres ont accueilli comme une évolution positive le fait que les pays développés, en particulier ceux qui ont participé à la conférence au sommet de Versailles, considèrent également l'ouverture de négociations globales comme un objectif politique majeur. Ils ont exprimé l'espoir que cette déclaration d'intention s'accompagnerait de la part des pays industrialisés d'une volonté politique réelle de lancer effectivement ces négociations.

17. Les Ministres ont pris note des amendements apportés par les pays industrialisés à la proposition du Groupe des 77. Ils ont lancé un appel pressant aux pays développés pour qu'ils répondent favorablement aux dernières propositions du Groupe des 77, soumises le 30 juin 1982, réponse qu'ils attendent encore. Les Ministres ont exprimé l'espoir de la recevoir dès que possible afin que le processus de négociation puisse s'engager sans plus tarder.

18. Dans ce contexte, les Ministres ont estimé que la convergence des vues qui s'est manifestée au sein de la communauté internationale sur l'importance politique majeure des négociations globales devrait favoriser le lancement immédiat de ces négociations et permettre de lever, à l'occasion de la trente-septième session de l'Assemblée générale, les derniers obstacles qui s'y opposent.

19. Les Ministres ont souligné que la résolution 34/138 de l'Assemblée générale prévoit que les négociations globales ne devraient entraîner aucune interruption des négociations menées dans les diverses instances des Nations Unies ni avoir sur elles un effet négatif. Dans ce contexte, ils ont donc réaffirmé la nécessité urgente d'efforts convergents dans des domaines d'importance critique pour les pays en développement, tels que les matières premières, l'alimentation, l'énergie, les transferts de ressources, les courants financiers et le commerce, à l'occasion des conférences et réunions à venir du système des Nations Unies. Ils ont souligné que, sans préjudice de l'adoption et de la mise en oeuvre de changements structurels et à long terme et du lancement des négociations globales, une action concrète d'urgence, en faveur de tous les pays en développement, devrait être adoptée pour remédier aux problèmes économiques les plus pressants qui constituent un danger immédiat pour la communauté internationale. Les Ministres ont affirmé leur intention de continuer à participer à la recherche de solutions négociées, permettant ainsi aux pays en développement de contribuer plus efficacement, à la relance de l'activité économique internationale. Ils ont lancé un appel pressant aux pays développés pour qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent afin de supprimer les goulots d'étranglement d'origine extérieure qui tendent actuellement à asphyxier l'économie des pays en développement.

20. Les Ministres ont une fois de plus appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation économique critique des pays les moins avancés, qui sont aux prises avec de graves difficultés socio-économiques et de profonds problèmes structurels. Ils ont réaffirmé la nécessité impérieuse de l'application effective et urgente du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Dans ce contexte, les Ministres ont de nouveau instamment appelé tous les pays et toutes les institutions multilatérales à prendre immédiatement des mesures concrètes et adéquates pour appliquer le Programme en vue de favoriser un processus autonome de développement socio-économique des pays les moins avancés. Les Ministres ont de même recommandé que des ressources suffisantes soient fournies aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies afin qu'ils puissent contribuer à l'application effective du nouveau Programme substantiel d'action.

21. Etant donné les dangers évidents et croissants qui menacent le monde, les Ministres ont demandé instamment aux autres Membres des Nations Unies de décider ensemble de s'acquitter des responsabilités communes à tous dans un esprit de solidarité internationale. Ils sont convaincus que pour éviter la désagrégation de l'économie internationale, il est plus nécessaire que jamais de prendre résolument des mesures convergentes en vue de donner une base solide à l'économie mondiale. Les Ministres ont souligné qu'une telle entreprise commune devrait susciter la confiance mutuelle, car ils sont tous convaincus que non seulement elle conduira nécessairement à des résultats avantageux pour chaque nation mais aussi qu'elle débouchera sur une véritable convergence de vues qui aurait une orientation concrète et viserait à assurer la survie de l'humanité et l'amélioration de son sort. Les pays en développement membres de l'Organisation des Nations Unies lancent cet appel à l'unité en vue de rallier tous les efforts en ce moment crucial.

* * *

22. Les Ministres ont également délibéré sur des questions d'intérêt spécifique pour les Etats membres du Groupe des 77. En conclusion, de ces délibérations :

- i) Les Ministres ont souligné l'importance particulière de la sixième session à venir de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu à Belgrade en 1983, parce qu'elle aura à étudier l'ensemble des questions ayant trait au développement dans le monde et à ses effets sur le commerce et le développement des pays en développement. Ils ont aussi attaché de l'importance à une participation active du Groupe des 77 à la Réunion ministérielle qui doit se tenir à Buenos Aires avant cette sixième session, afin que la Conférence puisse trouver des solutions constructives à toutes les questions essentielles concernant le commerce, le développement et les sujets connexes, conformément à l'ordre du jour provisoire adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-quatrième session. Les Ministres ont lancé un appel à tous les pays développés pour qu'ils adoptent une attitude positive et constructive et, s'inspirant des principes de la coopération, de l'interdépendance et des avantages réciproques, ils ont en particulier demandé à ceux d'entre eux qui avaient bloqué jusqu'ici l'adoption de décisions au cours de négociations importantes de faire preuve de la volonté politique requise pour assurer le succès réel de la sixième session. Les Ministres ont remercié le Gouvernement argentin de bien vouloir accueillir la Réunion ministérielle du Groupe des 77 qui préparera la sixième session de la Conférence et ils ont remercié le Gouvernement yougoslave de bien vouloir accueillir la Conférence elle-même.
- ii) Les Ministres ont déclaré que la Réunion ministérielle des parties contractantes du GATT a permis de concentrer l'attention de la communauté internationale sur le fonctionnement du système multilatéral d'échanges et d'améliorer celui-ci dans l'intérêt de toutes les nations. Ils ont invité tous les pays à profiter de cette réunion pour engager un

/...

processus de refonte des structures du GATT afin de renverser les tendances négatives qui se sont fait jour dans cette institution. A cet égard, ils ont affirmé que le GATT ne devrait pas être engagé dans de nouvelles tâches normatives dans les secteurs des services, des politiques d'investissement et des produits de haute technicité car ceci non seulement porterait préjudice aux intérêts des pays en développement sur les marchés internationaux, mais entraverait les efforts visant à réformer cette institution pour mieux l'adapter aux besoins et intérêts des pays en développement.

Les Ministres ont exhorté les pays en développement à intensifier leurs préparatifs en vue de la Réunion ministérielle du GATT afin qu'il soit donné à leurs problèmes un traitement prioritaire et des solutions appropriées et durables.

- iii) Les Ministres ont approuvé le communiqué publié à Toronto, le 3 septembre 1982, à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre sur les questions monétaires et financières internationales.

Ils ont constaté avec satisfaction que, bien qu'un important pays donateur n'ait pas rempli son engagement, plusieurs pays se sont montrés favorables au financement de la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Ils ont lancé un appel pressant pour que la troisième tranche soit versée en totalité et pour que les négociations sur la septième reconstitution des ressources garantisse une augmentation substantielle des ressources en valeur réelle, sans rien changer à la structure initiale de l'Association.

Les Ministres ont souligné que le Fonds monétaire international doit être en mesure de satisfaire aux besoins des pays en développement et qu'il faut notamment pour cela doubler au moins les quotes-parts et renverser la tendance à une conditionnalité plus rigoureuse, souvent inadaptée aux besoins des pays en développement.

Les Ministres ont insisté sur l'importance d'une expansion substantielle des prêts à des conditions libérales par les institutions multilatérales de financement et de développement, et en particulier par la Banque Mondiale, afin de faciliter la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement, au lieu d'une simple réaffectation des ressources existantes. Ils ont souligné aussi qu'il serait important de créer une filiale de la Banque Mondiale pour l'énergie qui serait dotée d'un mécanisme rationnel de décision. Les Ministres ont souligné que les pays en développement devraient prendre des initiatives collectives à cet égard.

- iv) Les Ministres ont renouvelé leur appui aux Consensus de 1970 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement. A cet égard, ils se sont déclarés profondément préoccupés par la position négative exprimée par certains pays développés lors de la première réunion du Comité plénier intersessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et ont décidé de coordonner au plus près la position des pays en développement.

- v) Les Ministres ont souligné que l'alimentation et l'agriculture étaient un domaine hautement prioritaire pour les pays en développement qui s'efforcent de parvenir à un développement autosuffisant et se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation alimentaire déjà critique à laquelle font face la plupart des pays en développement, notamment les pays les moins avancés. A cet égard, les Ministres ont pris note avec une profonde inquiétude de la détérioration continue de la situation alimentaire en Afrique. Ils ont réaffirmé qu'il fallait éliminer la faim dans les plus brefs délais en mettant sur pied, d'urgence, un système mondial de sécurité alimentaire et en augmentant l'assistance apportée par les pays développés et les organisations internationales compétentes aux pays en développement dans le secteur alimentaire et agricole. Les Ministres ont réaffirmé qu'il importe de reprendre les négociations sur la conclusion d'un accord international sur les céréales et de redoubler d'efforts pour créer des réserves alimentaires appartenant aux pays en développement. En outre, les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par les perturbations engendrées par les pratiques commerciales de certains pays développés à l'encontre des pays en développement et ont souligné que le système de barrières commerciales et de subventions aux exportations continuaient d'empêcher la pleine utilisation de la capacité de production vivrière des pays en développement et de provoquer une diminution notable de la production vivrière mondiale.
- vi) Les Ministres ont profondément regretté qu'une fois de plus aucun accord n'ait été conclu sur les arrangements à long terme du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, créé par l'Assemblée générale le 1er janvier 1982. Ils ont déploré qu'un nombre de plus en plus grand de pays développés s'opposent à la mise en place de ce système, qui a été adopté par consensus et qui représente l'un des principaux acquis de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne, en août 1979. Ils ont estimé qu'une telle opposition, qui s'est développée malgré l'appel solennel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, était profondément préjudiciable à la coopération internationale pour le développement et constituait un grave obstacle à l'action de l'Organisation des Nations Unies.

Les Ministres ont lancé de nouveau un appel pressant, en particulier aux pays développés qui avaient adopté une attitude négative à l'égard de l'établissement du Système de financement, pour qu'ils reconsidèrent leur position dans un sens constructif et positif afin de permettre qu'un accord final sur les arrangements à long terme du Système de financement soit conclu au cours des premières semaines de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, les Ministres ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par la Mission de bonne volonté afin de faciliter la conclusion d'un accord sur l'établissement du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

/...

- vii) Les Ministres ont réaffirmé l'importance du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables comme cadre d'une action internationale de valorisation et de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement. Prenant note des recommandations du Comité intérimaire sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'était réuni à Rome du 7 au 18 juin 1982, les Ministres ont souligné de nouveau qu'il importait de mobiliser des ressources financières additionnelles, en particulier au sein du système des Nations Unies, et d'élaborer des structures institutionnelles pour faire en sorte que la responsabilité dans ce secteur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables soit effectivement exercée notamment par l'intermédiaire d'un Comité intergouvernemental identifiable d'un secrétariat et d'un mécanisme de coordination approprié.
- viii) Les Ministres, sans préjudice des positions adoptées par les membres du Groupe des 77 et en en tenant dûment compte, ont pris note de la tendance prédominante en faveur de la signature et de l'entrée en vigueur à une date rapprochée de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui établissait un nouvel ordre juridique pour l'utilisation rationnelle des mers et des océans en tant qu'instrument de justice, de paix, de développement et de coopération internationale entre les Etats. Par ailleurs, les Ministres ont réaffirmé que toute action unilatérale ou tout accord multilatéral concernant des activités dans la zone internationale des fonds marins menées en violation du régime juridique constitué par la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans (1970) et des règles adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer seraient dénués de toute validité juridique internationale et entraîneraient l'adoption de mesures appropriées pour défendre les intérêts de tous les Etats en ce qui concerne l'utilisation de cette zone comme patrimoine commun de l'humanité. Les Ministres ont demandé instamment que l'Assemblée générale ouvre les crédits nécessaires pour permettre à la Commission préparatoire et au Tribunal international du droit de la mer de s'acquitter avec efficacité et rapidité de leur mandat aux termes de la Convention.
- ix) Les Ministres ont souligné l'importance de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sur la base du droit inaliénable qu'ont tous les Etats, sans discrimination, de mettre au point, d'acquérir et d'utiliser des techniques, du matériel, de l'équipement et des services nucléaires destinés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et d'arrêter leurs programmes dans ce domaine conformément à leurs priorités, besoins et intérêts nationaux. Ils ont reconnu l'importance sur le plan politique et économique de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui doit se tenir en août/septembre 1983, et ont réaffirmé la nécessité d'accélérer les travaux préparatoires de cette conférence. Ils

/...

ont décidé que les pays en développement devaient continuer à participer activement aux préparatifs de la conférence et espérer que celle-ci adopterait des principes et modalités appropriés pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

- x) Les Ministres ont réaffirmé que tous les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent prendre rapidement les mesures nécessaires pour qu'entre en vigueur sans tarder, l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et les accords relatifs aux divers produits. Les Ministres se sont félicités du fait qu'à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas, il a été convenu que le siège du Fonds commun pour les produits de base serait situé dans un pays en développement. Ils ont pris note de l'offre qu'avait faite le Gouvernement philippin de doter d'un site permanent le siège du Fonds commun pour les produits de base.

II

1. Les Ministres ont réaffirmé l'importance croissante de la coopération économique entre pays en développement et le soutien politique entier qu'ils lui accordent. Ils ont exprimé avec force leur attachement à la stratégie d'autonomie collective à la fois en tant que facteur dynamique d'épanouissement des possibilités propres des pays en développement et en tant que moyen de renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des pays développés.
2. Les Ministres ont souligné que la coopération économique entre pays en développement, sans être un préalable ni une alternative aux négociations entre les pays en développement et les pays développés, représentait une dimension fondamentale des efforts des pays en développement pour l'instauration du nouvel ordre économique international.
3. Ils ont exprimé la conviction profonde que la diversification et l'expansion des relations économiques entre pays en développement, vues comme un moyen de renforcer leur autonomie collective, étaient d'autant plus nécessaires à présent que la crise structurelle de l'économie mondiale s'aggravait et avait des effets particulièrement néfastes pour les pays en développement.
4. Les Ministres ont noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas pour la coopération économique entre pays en développement, en particulier les résultats encourageants des 11 réunions de hauts fonctionnaires/experts tenues en 1982; les contributions initiales importantes au compte du Groupe des 77 pour la CEPD; les activités du groupe des assistants du Président du Groupe des 77 à New York et la désignation par plus de 50 Etats Membres de centres nationaux pour la CEPD.
5. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'"action de suivi de Manille pour la CEPD" adoptée par la première réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la CEPD et approuvé les recommandations qui y figuraient, dont le but est la mise en oeuvre intégrale et effective du Programme d'action de Caracas.
6. Les Ministres ont souligné qu'il était nécessaire de tenir sans tarder les réunions sectorielles de suivi prévues par le Programme d'action de Caracas et ont demandé à tous les pays membres d'offrir d'accueillir tant les réunions sectorielles que d'autres qui pourraient procéder des précédentes. Ils ont réaffirmé également combien il était important que le plus grand nombre possible de pays intéressés participent à ces réunions. Les Ministres ont estimé que le Président du Groupe des 77 à New York devrait établir, en coordination étroite avec les présidents des groupes des 77 ailleurs, un calendrier révisé de réunions relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas. Ils ont souligné la nécessité de renforcer plus encore la coordination entre le Groupe des 77 à New York et les autres groupes des 77, grâce à la mise en place de moyens efficaces de communication et à la diffusion de l'information. Les Ministres ont appelé les membres à verser des contributions généreuses au "Compte de la CEPD" afin de faciliter la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de Caracas. Ils ont également

/...

souligné l'importance des travaux du groupe d'assistants du Président du Groupe des 77 et, remerciant de nouveau les gouvernements qui ont facilité leur présence et leur participation, ils ont souscrit aux recommandations faites par le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination concernant les travaux des assistants.

7. Les Ministres ont adopté une "Déclaration ministérielle sur le système global mondial de préférences commerciales entre pays en développement" et invité tous les pays en développement à participer pleinement au système, qui a pour but de promouvoir une augmentation substantielle des échanges commerciaux entre pays en développement. A cet égard, les Ministres ont engagé le secrétariat de la CNUCED à fournir tout l'appui administratif et technique nécessaire pour les négociations relatives au système mondial de préférences commerciales entre pays en développement et pour sa mise en oeuvre.

8. Les Ministres ont souligné qu'il importait de promouvoir l'autonomie collective des pays en développement dans le domaine de l'énergie au moyen d'arrangements régionaux et sous-régionaux concrets entre ces pays.

9. Comme les pays non alignés ont eux aussi entrepris des activités de CEPD, les Ministres ont accueilli avec satisfaction le plein appui donné à la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas pour la CEPD par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à La Havane en juin 1982. Ils ont noté avec satisfaction les recommandations concernant l'harmonisation de l'application du Programme d'action de Caracas et du Programme d'action des pays non alignés pour la CEPD qui figurent dans la déclaration finale de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés à La Havane et dans le rapport sur l'"action de suivi de Manille" adopté en août 1982. Ils ont recommandé que les présidents du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés étudient de concert par quels moyens faciliter la coordination et l'harmonisation efficaces de la mise en oeuvre des deux programmes.

10. Les Ministres ont réaffirmé que la CEPD relevait de la responsabilité des pays en développement, mais qu'il fallait pour sa mise en oeuvre l'appui des pays développés et des organisations internationales. Ces idées étaient exprimées dans des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 127 (V) de la CNUCED, que la Conférence avait adoptée par consensus et que l'Assemblée générale avait approuvée dans sa résolution 34/196 du 19 décembre 1979.

/...

11. Les Ministres ont examiné la question des activités de coopération économique entre pays en développement au sein du système des Nations Unies et en particulier de la CNUCED et passé en revue les problèmes soulevés par des pays développés à cet égard. A cet égard, ils ont réaffirmé leur soutien des activités de CEPD au sein de la CNUCED, en particulier dans les trois domaines prioritaires : système mondial de préférences commerciales, organismes de commerce d'Etat et entreprises multinationales de commercialisation. Ils ont déploré la position prise par certains pays développés dans les réunions de la CNUCED sur les activités de CEPD et leur ont demandé instamment de respecter les engagements qu'ils avaient pris aux termes de diverses résolutions et décisions adoptées au sein du système des Nations Unies au sujet de la coopération économique entre pays en développement.

12. Ils ont souligné à nouveau l'importance que le Groupe des 77 attache aux mesures visant à assurer le respect des décisions touchant l'appui à apporter aux activités de CEPD, prises au sein d'organismes des Nations Unies et ont réaffirmé leur conviction que les pays développés qui sont membres de ces organismes s'attacheraient à donner à ces décisions leur plein effet.

13. Les Ministres ont souligné que la mise en oeuvre de la CEPD exigeait une attention continue et vigoureuse et ont réaffirmé leur décision de procéder tous les deux ans à un examen approfondi de la question.

ANNEXE II

Déclaration ministérielle sur le système global de préférences
commerciales entre pays en développement

Les pays en développement membres du Groupe des 77,

Convaincus que la coopération économique entre pays en développement constitue un élément clé de la stratégie d'autonomie collective et un moyen essentiel de promouvoir les aménagements de structure propres à favoriser un processus équilibré et équitable de développement économique global, ainsi que l'instauration du nouvel ordre économique international,

Ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale 3201 et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, concernant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, sur le développement et la coopération économique internationale, la résolution 127 (V) adoptée le 3 juin 1979 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que la résolution 34/196 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1979,

Ayant également à l'esprit la résolution No 7 relative aux principes directeurs concernant le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement, adoptée à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane (Cuba), du 3 au 8 septembre 1979,

Résolus à prendre de toute urgence toutes les mesures nécessaires et appropriées pour favoriser une coopération économique plus étroite entre eux, en s'inspirant du programme de travail de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Mexico en mai 1976, de la Déclaration et du Plan d'action de Manille adoptés en février 1976, du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et Cadre de négociations, arrêté en février 1979, et en particulier du Programme d'action de Caracas pour la coopération économique entre pays en développement, approuvé en mai 1981,

Reconnaissant qu'un système global de préférences commerciales constituerait un instrument d'importance majeure pour la promotion du commerce entre pays en développement et la croissance de la production et de l'emploi dans ces pays,

Conscients de la nécessité de créer un cadre approprié pour un système global de préférences commerciales entre pays en développement membres du Groupe des 77.

Conscients aussi de l'utile travail préparatoire qui a déjà été accompli en ce qui concerne la mise en place d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement, et notamment des réunions d'experts gouvernementaux des pays en développement organisées à ce sujet dans le cadre de la CNUCED,

/...

Décident d'engager les négociations en vue de la mise en place d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement, en appliquant les principes, les règles et le calendrier ci-après :

1. Les principes directeurs concernant le système global de préférences commerciales seront ceux qui sont énoncés au paragraphe 5 iii) a/ du Plan d'action d'Arusha et, plus spécialement, les suivants :
 - a) la participation au système global de préférences commerciales sera limitée aux pays en développement membres du Groupe des 77. Les règles d'origine devraient être conçues de telle sorte que les avantages découlant du système aillent exclusivement aux pays participants;
 - b) le système global de préférences commerciales sera négocié étape par étape, amélioré et étendu progressivement, et fera l'objet de révisions périodiques;
 - c) le système global de préférences commerciales devrait reposer sur le principe de la réciprocité des avantages afin de profiter équitablement à tous les participants, compte tenu de leur degré de développement économique et industriel, de la structure de leur commerce extérieur et de leurs politiques et régimes commerciaux;
 - d) le système global de préférences commerciales devrait non pas remplacer, mais bien compléter et renforcer les groupements économiques sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement, actuels et futurs, et il devra prendre en considération les préoccupations et engagements desdits groupements;
 - e) les besoins spéciaux des pays les moins avancés devraient être clairement reconnus et des mesures préférentielles concrètes devraient être prises, d'un commun accord, en faveur de ces pays; les pays les moins avancés ne seront pas tenus à l'octroi de concessions sur une base de
 - f) les négociations devraient porter sur tous les produits et articles manufacturés, ainsi que sur tous les produits de base bruts et transformés;
 - g) les groupements intergouvernementaux créés aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, en vue de la coopération économique entre pays en développement membres du Groupe des 77, peuvent à ce titre, s'ils le jugent souhaitable, participer pleinement à tout ou partie des travaux consacrés au système global de préférences commerciales;
 - h) dans les négociations sur les concessions tarifaires, l'abaissement des obstacles non tarifaires, etc., les participants peuvent envisager diverses formules - formule linéaire, produit par produit, ou sectorielle - ou une combinaison de ces formules, ou encore une combinaison de concessions tarifaires, non tarifaires et paratarifaires et des mesures commerciales directes, y compris les contrats à long terme, selon qu'il conviendra;

a/ Pour la référence correspondante dans la version imprimée, voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Cinquième session, Vol. I, Rapport et annexes (TD/269), annexe VI, Premier plan d'action à court et moyen terme pour les priorités globales en matière de coopération économique entre pays en développement, par. 5 c).

- 1) les participants au système peuvent examiner toutes autres mesures susceptibles d'accroître les échanges commerciaux, y compris les possibilités d'élargir la portée des arrangements bilatéraux, le cas échéant et comme convenu par les parties auxdits arrangements.
2. La première phase des négociations devrait viser un nombre limité d'éléments, tels que les suivants : concessions tarifaires; obstacles non tarifaires, en particulier les plus importants, et obstacles paratarifaires; mesures commerciales directes, y compris les contrats à long terme; règles d'origine et sauvegardes.
3. Les participants devraient arrêter au niveau national des objectifs indicatifs, n'ayant pas force obligatoire, pour l'expansion de leur commerce avec les autres pays en développement sur une période donnée. Ces objectifs prendraient en compte tous les accroissements des échanges à l'intérieur des groupements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement.
4. Les pays en développement membres du Groupe des 77 qui désirent participer aux négociations le notifieront par écrit au secrétariat de la CNUCED avant le 31 janvier 1983. Ces pays feront également connaître au secrétariat de la CNUCED, avant le 30 mars 1983, les tarifs douaniers et régimes commerciaux en vigueur sur leur territoire. Tous changements apportés aux régimes commerciaux seront notifiés au secrétariat de la CNUCED immédiatement après leur mise en application. Les pays susmentionnés devraient s'efforcer de faire figurer dans leur communication tous renseignements concernant les mesures commerciales qui ont un rapport avec le processus de négociation et qui sont liées aux éléments énumérés au paragraphe 2 ci-dessus.
5. Les pays en développement membres du Groupe des 77 qui n'auront pas envoyé de notification au secrétariat de la CNUCED pour le 31 janvier 1983 devraient également avoir la possibilité de participer aux négociations à tout moment par la suite en le notifiant au Comité de négociation du système global de préférences commerciales, conformément à la procédure visée au paragraphe 4 ci-dessus.
6. Les groupes économiques sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement membres du Groupe des 77 qui désirent participer aux négociations devraient également en aviser le secrétariat de la CNUCED ou le Comité de négociation, selon le cas, directement ou par l'intermédiaire des gouvernements membres, conformément aux procédures visées aux paragraphes 4 ou 5 ci-dessus.
7. Il est institué un Comité de négociation du système global de préférences commerciales, ouvert aux gouvernements des pays en développement membres du Groupe des 77 qui auront notifié qu'ils désirent participer aux négociations. La participation aux travaux dudit Comité est également ouverte aux groupements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de pays en développement chaque fois qu'ils le jugent souhaitable.
8. Le Comité de négociation est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires, en conformité des principes visés au paragraphe 1 ci-dessus, pour la mise en place du système global de préférences commerciales et pour les négociations y relatives; il est notamment habilité à :

- a) mettre en place des mécanismes pour l'organisation de négociations bilatérales/plurilatérales/multilatérales relatives aux éléments visés au paragraphe 2 ci-dessus. Les offres/demandes de préférences et autres concessions commerciales pourraient faire intervenir la formule linéaire ou produit par produit ou sectorielle ou des combinaisons de ces formules, ou encore des combinaisons de concessions tarifaires, non tarifaires et paratarifaires et de mesures commerciales directes, y compris les contrats à long terme, ainsi qu'il conviendrait, selon les intérêts et inclinations des pays en cause;
- b) mettre en place les mécanismes et procédures qui pourront être convenus pour l'extension des concessions négociées;
- c) établir des procédures pour évaluer périodiquement l'effet des concessions, en ne perdant pas de vue les principes visés au paragraphe 1 ci-dessus;
- d) fixer une date de référence pour déterminer les tarifs douaniers et autres restrictions commerciales en vigueur dans chacun des pays participants qui doivent faire l'objet de concessions négociées;
- e) fixer des procédures pour l'octroi et l'application effectifs des concessions négociées à mesure que des accords sont conclus;
- f) adopter des procédures en vue de l'octroi d'un traitement spécial aux pays les moins avancés, comme prévu au paragraphe 1 e) ci-dessus;
- g) préparer les instruments juridiques qui consacreront les résultats du système global de préférences commerciales et arrêter les procédures à suivre pour l'adoption desdits instruments et les dispositions relatives à des modifications éventuelles;
- h) décider de règles d'origine;
- i) décider de règles de sauvegarde;
- j) fixer les procédures de négociation, entre participants intéressés, de contrats à long terme prévoyant notamment des marchés, approvisionnements et prix garantis, en ce qui concerne des marchandises ou produits spécifiques;
- k) créer les organes subsidiaires qu'il jugerait nécessaires à la bonne marche de ses travaux;
- l) mettre en place un mécanisme permanent approprié pour superviser et suivre la mise en oeuvre des résultats des négociations.

9. Le Comité de négociation du système global tiendra sa première réunion le 30 avril 1983 au plus tard, et la première phase des négociations devrait être achevée d'ici à 1985.

10. Le secrétariat de la CNUCED est prié de fournir l'appui technique, les services de secrétariat et les autres formes de soutien nécessaires au Comité et, d'une façon générale, à la conduite des négociations ainsi qu'à la mise en oeuvre du système global de préférences commerciales. D'autres organisations et organismes compétents, comme le GATT, le Centre du commerce international, le PNUD, l'ONUDI, la FAO, le Conseil de coopération douanière et les commissions économiques régionales, peuvent aussi être priés de prêter leur concours aux fins des négociations.
